



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt octobre à vingt heures et quarante-cinq minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Dominique BOUGRAUD, Maire de LARDY.

Étaient présents : Madame Dominique BOUGRAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN, Madame Marie-Christine RUAS, Madame Annie DOGNON, Madame Méridaline DUMONT, Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Éric ALCARAZ, Monsieur Hugues TRETON, Madame Chantal LE GALL, Monsieur Raymond TIELMAN, Madame Claudine BLAISE, Madame Maryse PEQUEUR, Madame Dominique GORVEL, Madame Christine Kieu Trang DU THI, Monsieur Pierre LANGUEDOC, Monsieur Nassim BELKAÏD, Madame Claude ROCH, Monsieur Olivier DUARTE, Madame Carole PÉRINAUD.

Étaient absents représentés : Monsieur Michel GUIRAUD représenté par Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Dominique PELLETIER représenté par Monsieur Hugues TRETON, Monsieur Jean-Luc DUBOIS représenté par Madame Marie-Christine RUAS, Madame Agnès PELLETIER représentée par Madame Méridaline DUMONT, Madame Nicole REAULT représentée par Madame Claudine BLAISE, Madame Béatrice FORTEMS représentée par Madame Claude ROCH, Monsieur Alain MIROUX représenté par Monsieur Olivier DUARTE.

Étaient absents représentés : Madame Isabelle LAMBERT, Monsieur Charles POUGET, Monsieur Dominique ANNEREAU.

A 20h47, l'appel nominal est effectué. Le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric ALCARAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

OooOooO

ORDRE DU JOUR

**DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU
CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES _____ PAGE 3**

FINANCES _____ PAGE 4

- .1. Réalisation d'un emprunt pour financer les investissements 2017
- .2. Décision modificative n°2 pour l'exercice 2017

FINANCES / ASSOCIATIONS / CULTURE _____ PAGE 11

3. Subvention exceptionnelle à la compagnie HAKA

QUESTIONS DIVERSES _____ PAGE 13

- Agenda 21 : Présentation du diagnostic

OooOooO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Dominique BOUGRAUD sollicite les membres du Conseil municipal pour que soit désigné un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric ALCARAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Madame Dominique BOUGRAUD donne lecture des décisions prises :

24/8/17	DEC51/2017	Travaux Marché n°519 : Marché de mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation d'une Halle SNCF, avec le groupement Architecture Landscape Urban Planning – Avise – Ebatec – CDBeton. Montant de la dépense : 136 000 € HT soit 163 200 € TTC
08/09/17	DEC52/2017	Travaux Marché n°501 Avenant n°1 : Marché de travaux : construction d'un pôle de services, rue de Verdun à Lardy, avec le groupement d'entreprises DBS – CREABOIS. Lot 3 : charpente – couverture – étanchéité. Montant de l'avenant n°1 : 4 437,25 € HT pour travaux supplémentaires
04/10/17	DEC53/2017	Travaux Marché n°502 Avenant n°2 : Marché de travaux : construction d'un pôle de services, rue de Verdun à Lardy avec l'entreprise Miroiterie Parrault . Lot 4 : menuiseries extérieures – serrurerie. Montant de l'avenant n°2 : moins value de 1 910,88 € HT
19/09/17	DEC55/2017	Affaires Générales Défense des intérêts de la commune. Recours Arrêté Préfectoral n°2017-PREF.DRCL/556 du 28 juillet 2017 avec le Cabinet PEYRICAL & SABATTIER associés
22/09/17	DEC56/2017	Affaires scolaires Initiation aux gestes de premiers secours. Convention avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Essonne pour une intervention à l'école Jean Moulin. Montant de la dépense : 420 € pour une formation de 3h
22/09/17	DEC57/2017	Affaires scolaires Initiation aux gestes de premiers secours. Convention avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Essonne pour une intervention à l'école Saint-Exupéry pour les élèves de CM2. Montant de la dépense : 210 € pour une formation de 3h
22/09/17	DEC58/2017	Culture Contrat de cession avec la Compagnie Barber Shop Quartet et la société STK Prod pour le concert « OPUS 3 » le dimanche 14 janvier 2018 salle Cassin. Montant de la dépense : 4 642 € TTC Fixation des tarifs soit 12 € en tarif plein et 8 € en tarif réduit (moins de 16 ans)
04/10/17	DEC59/2017	Travaux Marché n°519 Avenant n°1 : Marché de mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation d'un Halle SNCF avec le groupement Architecture Landscape Urban Planning – Avise – Ebatec – CDBeton. Modification des délais d'exécution : travaux réalisés sur 14 mois

A la remarque de Madame Claudine BLAISE sur la décision n°59, Monsieur Lionel VAUDELIN indique qu'il s'agit du report de la maîtrise d'œuvre pour des raisons administratives. Il précise que le déclenchement de la demande de subvention nécessite le montage du dossier d'APS (avant projet sommaire).

1 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2017 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET DE 1 314 588,14 € AVEC LA CAISSE D'EPARGNE D'ILE-DE-FRANCE

Délibération n°DEB64/2017

Monsieur Hugues TRETON, adjoint au Maire en charge des finances et du budget explique que compte-tenu des investissements inscrits au budget 2017, il est nécessaire de recourir à l'emprunt inscrit au budget 2017 pour un montant de 1 314 588,14 €.

Après étude des différentes propositions adressées par la Banque Postale, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne, il s'avère que ce dernier organisme bancaire offre la proposition la plus avantageuse.

Les caractéristiques de l'emprunt seront les suivantes :

- Montant : 1 314 588,14 € (un million trois cent quatorze mille cinq cent quatre-vingt huit euros et quatorze centimes),
- Durée : 12 ans
- Versement des fonds : en une seule fois
- Taux d'intérêt : fixe 0,93%
- Frais de dossier : 0.05% soit 657,29€
- Mode d'amortissement : linéaire
- Périodicité : trimestrielle
- Indemnité de remboursement par anticipation : possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement éventuel d'une indemnité actuarielle

Il est préférable, pour la Commune, de contracter cet emprunt à échéances trimestrielles avec un amortissement linéaire.

L'amortissement linéaire permet d'obtenir un taux plus intéressant et de mieux lisser la dette sur la durée de vie de l'emprunt.

Le coût total de l'emprunt s'élèvera à :

- | | |
|------------------------------|-----------------|
| ➤ Amortissement du capital | 1 314 588,14 €. |
| ➤ Remboursement des intérêts | 74 905,70 € |

Aux remarques de Monsieur Olivier DUARTE, Monsieur Hugues TRETON indique :

- L'emprunt était prévu au budget primitif pour équilibrer les dépenses et considérant que toutes les dépenses en investissement ont été réalisées, il convient d'y recourir.
- Le montant de l'endettement communal avec le nouvel emprunt est d'environ 5 millions d'euros soit une moyenne de 890 € par habitant.
- La projection sur les futurs investissements fera l'objet d'une présentation en commission finances et sera intégrée au DOB (conseil municipal de novembre).

A la question de Madame Dominique GORVEL, Monsieur Hugues TRETON précise que le montant des remboursements en 2018 est de 685 954.20 € de capital et 84 696.44 € d'intérêts.

Madame le maire se réfère :

- **VU** le code général des collectivités territoriales,
- **VU** la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la Loi du 22 juillet 1982 sur les Actes des Autorités Communales,
- **VU** le budget primitif 2017 approuvé par délibération n°DEB13/2017 du Conseil municipal du 17 mars 2017,

CONSIDÉRANT qu'afin de financer les investissements inscrits au budget 2017, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de **1 314 588,14 €** (un million trois cent quatorze mille cinq cent quatre-vingt huit euros et quatorze centimes) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A LA MAJORITE,

DECIDE de contracter un emprunt dont les principales caractéristiques sont :

- Montant : 1 314 588,14 € (un million trois cent quatorze mille cinq cent quatre-vingt huit euros et quatorze centimes),
- Durée : 12 ans
- Versement des fonds : en une seule fois
- Taux d'intérêt : fixe 0,93%
- Frais de dossier : 0.05% soit 657,29€
- Mode d'amortissement : linéaire
- Périodicité : trimestrielle
- Indemnité de remboursement par anticipation : possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement éventuel d'une indemnité actuarielle

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de prêt.

DECIDE Le versement des fonds sera effectué après la signature du contrat au vu d'un exemplaire dûment régularisé.

DECIDE d'imputer la dépense correspondante au Budget Communal Principal à l'article 6611.01 en ce qui concerne les intérêts et la recette correspondante au Budget Communal Principal à l'article 1641.01 en ce qui concerne le capital.

POUR : *Madame Dominique BOUGRAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN, Madame Marie-Christine RUAS, Madame Annie DOGNON, Madame Méridaline DUMONT, Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Éric ALCARAZ, Monsieur Hugues TRETON, Madame Chantal LE GALL, Monsieur Raymond TIELMAN, Madame Claudine BLAISE, Madame Maryse PEQUEUR, Madame Dominique GORVEL, Monsieur Michel GUIRAUD, Monsieur Dominique PELLETIER, Madame Christine DU THI, Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Monsieur Pierre LANGUEDOC, Monsieur Nassim BELKAÏD, Madame Agnès PELLETIER, Madame RÉAULT Nicole.*

CONTRE : *Madame Claude ROCH, Madame Béatrice FORTEMS, Monsieur Olivier DUARTE, Madame Carole PÉRINAUD, Monsieur Alain MIROUX.*

Monsieur Hugues TRETON, Adjoint au Maire en charge des finances et du budget rappelle que cette année, les restes à réaliser constatés au compte administratif 2016 ainsi que l'affectation des résultats de ce même exercice ont été intégrés lors de l'élaboration du Budget Primitif 2017.

La décision modificative n°2 de l'exercice 2017 permet la rectification d'inscriptions votées au budget primitif 2017 mais également l'inscription de nouvelles dépenses ainsi que leur financement.

Cette décision modificative est équilibrée en dépenses et en recettes, section par section, et se décompose comme suit :

Investissement.....	+ 507 399,45 €
Fonctionnement	+ 340 469,17 €

Ajustements et nouvelles inscriptions

Section de fonctionnement - Dépenses

Les principales modifications concernent des transferts de crédits de compte à compte ou des ajustements.

Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 157 293.69 €

Cette augmentation de crédits concerne essentiellement :

→ 60623 - Alimentation : + 8 690,39 €

Notamment, repas des stagiaires et alternants, (+ 4 000,00 €), machines à café (+ 2 000,00 €), fêtes et cérémonies (+700,00 €), jumelage (+ 250,00 €).

→ 60628 – Autre fournitures : + 6 305,40 €

Fourniture de plantes pour le stade (+ 4 800,00 €), fournitures de sacs poubelles et de gants (+ 1 505,40 €)

→ 60632 - Fournitures de petits équipements tous services confondus : +16 259,95 €

→ 611 - Contrats de prestations de service avec les entreprises : + 19 848,42 € :

Notamment, élagages et abattages d'arbres dans le parc de l'Hôtel de Ville et rue de la Juine dans le cadre du marché à bons de commande espaces verts (+ 7 000,00 €), nettoyage des aires de jeux (+ 1 100,00 €), remplacement armoire électrique vandalisée (+ 3 200,00 €), dépose guirlandes SICAE (+ 10 000,00 €), changement d'imputations et ajustement de crédits passés du 6156 (maintenance) au 611.

→ 61521 - Entretien des terrains : + 5 000,00 €

Divers élagages et abattages d'arbres, travaux de taille et d'entretien d'arbres hors marché espaces verts

→ 61551 - Entretien matériel roulant : + 12 100,00 €

Notamment, réparations sur flotte de véhicules (travaux sur tracteur du stade + 2 337,00 €, travaux sur Renault Master et saleuse, (+ 1 150,00 €) et réserve pour entretien et réparations du dernier trimestre...

→ 6156 - Maintenance (hors contrats) : + 19 907,05 €

Notamment, interventions hors contrat et remplacement de matériel bloc feu dans les écoles et hôtel de ville (+ 7 600,00 €), mise à disposition de 2 personnes et d'une fendeuse à bois parc hôtel de ville (+ 1 800,00 €), remplacement d'un candélabre à la pharmacie, d'un poteau incendie et d'un signal piétons (+ 4 600,00 €), droit d'utilisation serveur web panneaux lumineux (+ 3 000,00 €), vérification des équipements des ST...

→ 6226 - Honoraires : + 29 638,75 €

Notamment, publications culturelles (+ 1 764,00 €), création et réalisation des Fil pratique et magazine (+ 2 904,00 €), changement d'imputation pour l'accompagnement au 2^{ème} agenda 21 (+ 10 000 €) au lieu de 20 450 € sur l'article 617, convention de veille foncière avec la SAFER et frais de notaire concernant l'intégration de la rue de la Juine dans le patrimoine communal (+ 12 000,00 €), plans d'alignements rue de Panserot (+ 1 560,00 €)...

→ 6247 - Transports collectifs : + 34 731,77 € liés au nouveau marché de transport.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles :

→ 673 - Titres annulés : + 10 000,00 €

Les sommes perçues en 2016, au titre du fonds d'amorçage des rythmes scolaires, sont à reverser à la CCEJR.

Chapitre 022 - Dépenses imprévues : - 190 000,00 € répartis sur les différentes augmentations de crédits et permettant d'abonder les recettes de la section d'investissement.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

→ 739222 - Fonds de solidarité de la Région Ile de France : + 30 596,00 €

La commune est désormais contributaire au FSRIF, Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (notifié le 29 mai 2017).

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : l'augmentation des dépenses d'investissement nécessite de créditer ce compte de + 330 276,88 €.

A la remarque de Monsieur Olivier DUARTE sur les 190 000 € inscrits au chapitre 22, Monsieur Hugues TRETON précise que cette somme était déjà inscrite au titre des imprévus (répartition du Chapitre 011 : Charges à caractère général de 157 293.69 €).

Au questionnement de Monsieur Olivier DUARTE sur la hausse des dépenses d'honoraires, Monsieur Hugues TRETON précise que la hausse de 29 638,75 € de l'article 6226 s'explique entre autre par :

- les publications culturelles : 1 764,00 €,
- la création et réalisation des Fil pratique et magazine : 2 904,00 €,
- le changement d'imputation pour l'accompagnement au 2^{ème} agenda 21 : 10 000 € au lieu de 20 450 € sur l'article 617,
- la convention de veille foncière avec la SAFER (modification des calculs) pour 1 080 €
- les frais de notaire concernant l'intégration de la rue de la Juine dans le patrimoine communal pour 589,20 €

Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre 73 - Impôts et taxes : + 148 193,11

Notamment, revalorisation des bases locatives (+ 152 819,00 €) et baisse de la taxe additionnelle aux droits de mutation (- 22 258,00 €)

Chapitre 74 – Dotations, Subventions :

→ 7411 – Dotation forfaitaire : - 50 712,00 €

Le montant de DGF notifié le 24 mai 2017 est de 70 395,00 € au lieu de 121 107,00 € prévus.

→ 74121 - Dotation de solidarité rurale : - 6 166,00 €

Le montant de DSR notifié le 26 mai 2017 est de 87 294,00 € au lieu de 93 460,00 € prévus.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

→ 752 – Revenus des immeubles : + 102 643,88 €

Correspondant au loyer versé par la CCEJR pour la mise à disposition du centre de loisir et de la maison des jeunes.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels :

→ 777 – Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat : + 149 081,15 €

Les fonds de concours versés à la commune par la CCA pour la réfection des rues du Rosset, du Centre et de la Place du 19 mars doivent faire l'objet d'une écriture d'ordre (demande de la TP). Cette somme se retrouve en dépense d'investissement.

Madame Dominique BOUGRAUD indique que la baisse des dotations est liée à la modification des critères d'attribution pour le FSRIF.

Section d'investissement – Dépenses

→ **Chapitre 13** - Subventions d'investissement : + 149 081,15 €

Opération d'ordre correspondant au compte 777 de la section de fonctionnement.

→ **Service de l'Urbanisme** : + 81 711,40 €

Acquisition de l'Ile des Scellés suite à décision de justice.

→ **Service Informatique et administration** : + 99 689,59 €

Achat de tablettes numériques pour les 2 écoles élémentaires (18 804,00 €), le logiciel messagerie (11 581,98 €), divers matériels informatique et de téléphonie (8 624,00 €) et 60 679,60 € pour l'équipement de la salle polyvalente du pôle de services.

→ **Services techniques** : + 179 486,59 €

Notamment, diminution de crédits sur travaux de sécurité (- 73 813,30 €), 1ère tranche de vidéoprotection (- 5 000,00 €), cimetièrre (- 28 119,00 €), requalification foyer du pont de l'hêtre (- 25 000,00 €), et inscription de crédits supplémentaires pour la réhabilitation de l'ancienne halle SNCF (+ 201 150,00 € en études et maîtrise d'œuvre), aménagement des espaces verts du complexe sportif R. Grenault (+ 60 397,70 €), roche cuve et tranchée électrique pour le pôle de services rue de Verdun (+ 45 000,00 €).

Section d'investissement – Recettes

→ **Chapitre 23** - Immobilisations corporelles : régularisation de l'avance faite à la société CITC, en 2013, pour les travaux CASSIN lot 11 (Chauffage Ventilation Plomberie) par l'émission d'un titre au compte 238 et un mandat au compte 2135 (demande de la TP).

→ **Chapitre 10** - Dotations- Fonds divers – Réserves : + 43 881,32 € de FCTVA.

→ **Chapitre 13** - Subventions d'investissement : + 124 241,25 € au titre de subventions notifiées en cours d'exercice :

- ❖ Compte 1321 (Etat) : + 8 000,00 € pour l'acquisition de tablettes numériques pour les écoles,
- ❖ Compte 1322 (Région) : + 101 663,25 € pour les terrains de grands jeux et +36 359,00 € pour la vidéoprotection.
- ❖ Compte 1323 (Département) : - 21 781,00 € sur la subvention allouée par le Département pour les travaux rue du Rosset, les travaux ayant moins coûté cher que prévu.

A l'interrogation de Monsieur Olivier DUARTE sur la prise en compte des pertes financières liée à la modification de la taxe d'habitation, Madame Dominique BOUGRAUD confirme que l'Etat s'est engagé à entièrement la compenser pour la 1^{ère} année. Monsieur Hugues TRETON précise que le montant maximum est évalué à 1,7 million.

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- VU le budget primitif 2017 adopté par délibération n°DEB13/2017 du conseil municipal du 17 mars 2017,
- VU la délibération n°DEB22/2017 du conseil municipal du 11 mai 2017 approuvant la décision modificative n°1 de l'exercice 2017

CONSIDÉRANT les ajustements comptables à réaliser ;

CONSIDÉRANT que cette décision modificative est équilibrée en dépenses et en recettes, section par section, et se décompose comme suit :

Investissement.....+ 507 399,45 €
Fonctionnement+ 340 469,17 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A LA MAJORITE,

APPROUVE la décision modificative n°2 de l'exercice 2017

DEPENSES	+ 847 868,62 €
Fonctionnement	+ 340 469,17 €
Investissement	+ 507 399,45 €
RECETTES	+ 847 868,62 €
Fonctionnement	+ 340 469,17 €
Investissement	+ 507 399,45 €

POUR : Madame Dominique BOUGRAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN, Madame Marie-Christine RUAS, Madame Annie DOGNON, Madame Méridaline DUMONT, Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Éric ALCARAZ, Monsieur Hugues TRETON, Madame Chantal LE GALL, Monsieur Raymond TIELMAN, Madame Claudine BLAISE, Madame Maryse PEQUEUR, Madame Dominique GORVEL, Monsieur Michel GUIRAUD, Monsieur Dominique PELLETIER, Madame Christine DU THI, Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Monsieur Pierre LANGUEDOC, Monsieur Nassim BELKAÏD, Madame Agnès PELLETIER, Madame RÉAULT Nicole.

CONTRE : Madame Claude ROCH, Madame Béatrice FORTEMS, Monsieur Olivier DUARTE, Madame Carole PÉRINAUD, Monsieur Alain MIROUX.

3 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COMPAGNIE HARAKA

Délibération n°DEB66/2017

Madame Méridaline DUMONT, Adjointe au Maire en charge de la culture explique que la Compagnie Haraka est une association loi 1901 basée à Lardy qui a pour but de :

- promouvoir le théâtre du mouvement
- la création de spectacles vivants
- la production et la diffusion de spectacles en France et dans les autres pays du monde
- organiser des stages, ateliers et festival de théâtre

Depuis 2014, elle anime des ateliers Théâtre pour enfants, adolescents et adultes sur une douzaine d'ateliers annuels, des dimanches à la salle Cassin.

En décembre 2015 elle a présenté son spectacle jeune public *Ambre au Pays des djinns* qui a réuni une centaine de spectateurs.

Depuis 2016, elle travaille à la création de son prochain spectacle *Mille et deuxième nuit* qui sera joué le vendredi 9 et le samedi 10 février 2018.

Pour accompagner cette association dans sa démarche et participer au montage de production de cette œuvre, il est proposé de lui verser une subvention exceptionnelle de 2 000€.

Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le versement de cette subvention exceptionnelle à l'association « Compagnie Haraka ».

Aux questionnements de Madame Dominique GORVEL, Madame Méridaline DUMONT indique qu'il s'agit d'une avance, le coût du spectacle est d'environ 4 000 €. Elle souligne que cette association a déjà programmé un spectacle pour la ville à destination du jeune public. Ce nouveau spectacle est à destination d'un public adulte (à partir du collègue).

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € de la Compagnie Haraka ;

CONSIDÉRANT que la Compagnie Haraka est une association loi 1901 basée à Lardy qui a pour but de :

- promouvoir le théâtre du mouvement,
- la création de spectacles vivants,
- la production et la diffusion de spectacles en France et dans les autres pays du monde,
- organiser des stages, ateliers et festival de théâtre ;

CONSIDÉRANT que depuis 2016, elle travaille à la création de son prochain spectacle *Mille et deuxième nuit* qui sera joué le vendredi 9 et le samedi 10 février 2018 ;

CONSIDÉRANT que pour accompagner cette association dans sa démarche et participer au montage de production de cette œuvre il est proposé de lui verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Compagnie Haraka,

DIT QUE cette subvention est comprise dans l'enveloppe budgétaire de l'article 6574 du budget 2017

POUR : *Madame Dominique BOUGRAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN, Madame Marie-Christine RUAS, Madame Annie DOGNON, Madame Méridaline DUMONT, Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Éric ALCARAZ, Monsieur Hugues TRETON, Madame Chantal LE GALL, Monsieur Raymond TIELMAN, Madame Claudine BLAISE, Madame Maryse PEQUEUR, Madame Dominique GORVEL, Monsieur Michel GUIRAUD, Monsieur Dominique PELLETIER, Madame Christine DU THI, Madame Isabelle LAMBERT, Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Monsieur Pierre LANGUEDOC, Monsieur Nassim BELKAÏD, Monsieur Charles POUGET, Madame Agnès PELLETIER, Madame RÉAULT Nicole, Monsieur Dominique ANNEREAU Madame Claude ROCH, Madame Béatrice FORTEMS, Monsieur Olivier DUARTE, Madame Carole PÉRINAUD, Monsieur Alain MIROUX.*

AGENDA 21 : Présentation du diagnostic

Monsieur Gérard BOUVET, Adjoint au Maire en charge du développement durable rappelle que pour la mise en place de la démarche de l'Agenda 21 avec la commune de Bouray-sur-Juine, les deux communes ont adhéré à l'association Notre Village.

Cette association a réalisé, dans un premier temps, un état des lieux des deux territoires, ce diagnostic a permis de déterminer les forces et les faiblesses du point de vue du développement durable pour les deux communes.



PRÉ-ÉTUDE DE DIAGNOSTIC AGENDA 21 DES COMMUNES DE

LARDY ET BOURAY SUR JUINE

(AUDIT REALISE du 12 au 14 JUIN 2017)

Les communes de Bouray-sur-Juine et de Lardy ont décidé de s'engager ensemble, avec l'Association Nationale Notre Village, dans la réalisation de la **Charte « Notre Village Terre d'Avenir »** et dans sa mise en œuvre, afin de contribuer, à leur mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

Pour cela, les communes devront agir sur les 5 finalités suivantes du Développement Durable retenues par l'Etat français :

1. **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
2. **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
3. **Epanouissement de tous les êtres humains**
4. **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
5. **Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

en s'appuyant sur 5 éléments de démarche :

- **Participation de la population et des acteurs**
- **Organisation du pilotage du projet**
- **Transversalité de la démarche**
- **Evaluation des résultats**
- **Stratégie d'amélioration continue**

Le diagnostic Agenda 21 des communes a été élaboré en plusieurs étapes :

- tout d'abord, l'Association s'est rendue sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Ministère et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Cet état des lieux s'est déroulé avec les élus et les services compétents pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation des communes par rapport au développement durable,

- une visite des deux communes a complété ce diagnostic (visite des sites et bâtiments communaux, emplacement de projets futurs...),

- puis, après analyse de ces différents éléments, l'Association a réalisé le diagnostic Agenda 21 reprenant les forces, les faiblesses, les projets et orientations ainsi que les critères discriminants des communes, c'est-à-dire les lacunes qu'il conviendrait de combler en priorité.

Ce diagnostic présente, de plus, une transversalité affichée par le fait qu'il a été réalisé à partir des 3 volets du développement durable (environnemental, économique, social) puis restitué en fonction des 5 finalités si bien que les préoccupations économiques, sociales et environnementales se retrouvent dans chaque finalité.

FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

FINALITÉ 5 : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

FORCES DES COMMUNES

♦ GESTION DE L'ÉNERGIE



- **Maîtrise de la consommation d'énergie**
 - ⇒ La commune de Lardy a réalisé un diagnostic énergétique de ses bâtiments.
 - ⇒ Installation de détecteurs de présence pour l'éclairage selon les besoins (Lardy : pôle culturel, cours de 3 écoles, restaurant de la Sorbonne ; Bouray : salle polyvalente sanitaires et couloirs, extérieurs de la médiathèque, sanitaires de l'école maternelle)
 - ⇒ Présence de minuteriers au gymnase de Bouray (pas à Lardy)
 - ⇒ Programmateurs pour le chauffage (plages horaires) dans les bâtiments récents ou rénovés comme le pôle culturel de Lardy, et les salles polyvalentes du Noyer Courteau.
 - ⇒ Des ampoules basse consommation (sodium ou à led) sont installées au fur et à mesure des remplacements.
 - ⇒ La commune de Bouray-sur-Juine avec le partenariat du PNR éteint l'éclairage public depuis 2009 entre minuit et 5h30 du matin (horloge astronomique) sauf extinction totale du 15 juin au 15 août.
 - ⇒ La commune de Lardy expérimente, depuis le 1^{er} octobre 2017, l'extinction de l'éclairage public.
 - ⇒ Les deux communes appartiennent au même Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile de France (SIEGIF)
 - ⇒ Lardy a passé un marché via un groupement de commande avec une société d'électricité afin d'optimiser sa consommation et diminuer sa facture pour les sites > 30 kwatt. La fourniture des sites < 30 kwatt est assurée par la SICAE.
- **Recours à des énergies moins émettrices de GES**
 - ⇒ La commune de Lardy possède 2 véhicules électriques et une borne de recharge dans le parking de l'hôtel de ville (à usage privatif)
 - ⇒ Installation par le SIEGIF et la SICAE d'une borne de recharge publique pour les véhicules électriques des particuliers, dans chaque commune (en cours).

FAIBLESSES DES COMMUNES

♦ GESTION DE L'ÉNERGIE

- **Recours à des énergies fossiles**
 - ⇒ Réalité commune à Bouray et Lardy : bâtiments anciens avec les inconvénients d'une mauvaise isolation, d'un système de chauffage vieillissant. Peu de bâtiments ont une régulation du chauffage la nuit et le week-end. Il est réalisé manuellement par les agents et les utilisateurs.
 - ⇒ Le chauffage de certains bâtiments est alimenté par l'électricité ou le gaz. Les deux communes n'ont plus recours au fuel domestique.
 - ⇒ Les deux communes n'utilisent pas d'énergies renouvelables. Le périmètre classé leur interdit certains recours aux panneaux solaires et les contraint dans les travaux d'isolation (changement huisseries, double vitrage...).
 - ⇒ Utilisation par les deux communes du gazole classique pour les tracteurs.
- **Consommation électrique**
 - ⇒ Les gymnases sont des « gouffres » énergétiques (chauffage électrique)
 - ⇒ La commune de Bouray-sur-Juine n'a pas recours aux véhicules électriques et n'a pas réalisé de diagnostic énergétique.

FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

FORCES DES COMMUNES

♦ DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

- **Covoiturage (suite)**
 - ⇒ La commune de Lardy a créé, lors de la Semaine du Développement Durable, (SDD) un formulaire Offre/Demande qui est utilisé depuis lors de la saison culturelle 2017 afin de faciliter les déplacements vers la salle René Cassin
 - ⇒ Actions de sensibilisation concernant le covoiturage, les transports alternatifs... réalisées par les 2 communes (articles dans les bulletins communaux, informations dans les mairies)
 - ⇒ La commune de Bouray-sur-Juine fait partie du système « **Rezopouce** », autoparc organisé dans le cadre du partenariat avec le PNR (2 arrêts sur la commune). Adhésion récente de Lardy dans le cadre de l'adhésion globale de la CCEJR.
 - ⇒ Prise en compte du covoiturage dans l'étude du pôle gare.

FAIBLESSES DES COMMUNES

- **Covoiturage (suite)**
 - ⇒ Les conditions d'utilisation des places réservées au covoiturage, gare de Bouray—Le Pâté, ne sont pas claires (pas de contrôle possible).

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

FORCES DES COMMUNES

◆ RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

- **Les deux communes sont riches en espaces naturels**
 - ⇒ Présence de ZNIEFF
 - * Classement de la Vallée de la Juine d'Etampes à Saint Vrain (ZNIEFF de type 2) > tous les bois de Lardy sont classés
 - * Marais de Bouray - Lardy (ZNIEFF de type 1)
 - * La Butte de Brisset à Lardy (ZNIEFF de type 1)
 - * Côteau boisé de Boineveau à Bouray-sur-Juine (ZNIEFF de type 1)
 - * Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais sur l'ensemble de la commune de Bouray-sur-Juine.
 - ⇒ Espaces naturels sensibles départementaux
 - * Massif forestier au nord de la commune de Lardy
 - * Parcelles le long de la Juine sur les deux communes
 - * Achat de l'île des Scellés (6 ha) en 2017 par la commune de Lardy avec gestion confiée au SIARJA
 - ⇒ Trame Verte et Bleue sur les deux communes
 - ⇒ Proximité du Marais d'Itteville, zone Natura 2000 (protection du biotope)
 - ⇒ L'ancienne station de traitement a été détruite et réhabilitée en zone humide.
- **La commune de Bouray-sur-Juine appartient au Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNR) depuis 1999**
 - ⇒ Bénéficie d'actions de protection des milieux naturels : charte paysagère du parc, recensement des espèces faunistiques et floristiques et protégées.
 - ⇒ Plantation d'un verger derrière la mairie
 - ⇒ Préservation des derniers plants de vigne de la commune.
- **Parc de l'hôtel de ville de Lardy labellisé refuge LPO**
 - ⇒ Diagnostic faune/flore
 - ⇒ Recensement et étiquetage des arbres
 - ⇒ Installation d'une dizaine de ruches entretenues par une apicultrice de Saint-Michel-sur-Orge.
 - ⇒ Plantation d'un verger sur le site du jardin partagé géré par le CCAS.

FAIBLESSES DES COMMUNES

◆ RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

- Lardy n'appartient pas au PNRGF : ne bénéficie pas de charte paysagère ni des aides du parc.

◆ RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE (suite)

- **Réglementation de l'affichage publicitaire**
 - ⇒ Réglementation du PNR respectée à Bouray-sur-Juine
 - ⇒ Règlement local de publicité en cours de réflexion à Lardy
- **Actions de sensibilisation** 
 - ⇒ Sur les milieux naturels notamment grâce aux interventions du PNR.
 - ⇒ Visites scolaires des ruches et de l'écopâturage (chèvres en 2015/2016 et moutons 2017) dans le parc de l'hôtel de ville de Lardy
 - ⇒ Parcelle cultivée par l'école primaire du bourg dans le parc de l'hôtel de ville
 - ⇒ Opération Essonne Verte Essonne Propre à Lardy avec l'association Jeunesse Solidaire depuis 2015 (avec la MJ auparavant)
 - ⇒ Effacement des lignes aériennes sur environ 90 % des territoires des 2 communes. L'enfouissement des réseaux se fait au fur et à mesure des travaux d'aménagement. Il reste une ligne téléphonique sur Lardy et dans les zones à Bouray présentant une difficulté technique.

◆ GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

- **La rivière La Juine est limitrophe entre les 2 communes**
 - ⇒ La Juine est entretenue par le syndicat SIARJA (Syndicat intercommunal mixte pour l'Amenagement et l'entretien de la Rivière la Juine et ses Affluents) : études, entretien et travaux de restauration, gestion d'un contrat de bassin. Le SIARJA réalise dans le cadre de l'entretien des cours d'eau, des chantiers Briser avec le SIREDOM. Des actions de concertation sont organisées avec les propriétaires riverains et les agriculteurs pour la préservation de la Juine
 - ⇒ Présence de plusieurs rus dont le ru des Scellés sur la commune de Lardy et du ruisseau du Mauvais Temps à Bouray.

◆ RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE (suite)

FORCES DES COMMUNES

♦ GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU (suite)

- ⇒ Pas de nuisances ni de risques d'inondation.
- ⇒ Des zones de tourbière sont présentes sur la commune de Bouray qui étaient exploitées dans le passé (années 50).
- **Connaissance de la rivière**
 - ⇒ Acquisition par la commune de Bouray de fonds de parcelles permettant la détente et la promenade aux bords de Juine
 - ⇒ Présence de nombreux moulins et lavoirs sur la Juine, témoignage du passé économique de la rivière.
 - ⇒ 3 ponts, 1 passerelle et 2 pontons sommaires à Bouray.
- **Plans d'eau et étang : communaux et privés**
 - ⇒ Ils sont laissés majoritairement en l'état naturel (aménagement limités) afin de favoriser la préservation de la biodiversité.
 - ⇒ Nombreuses actions de sensibilisation -notamment sur la commune de Bouray dans le cadre du PNR - avec l'objectif de faire connaître les milieux humides et valoriser le caractère naturel de la Juine et des étangs.
- **Consommation d'eau potable**
 - ⇒ Gestion par le SIARCE
 - ⇒ Recherche d'économie : remplacement des anciennes chasses d'eau par des chasses d'eau à double flux, robinets à bouton poussoir—économiseur d'eau dans certains bâtiments.
 - ⇒ Groupement de commande de récupérateurs d'eau de pluie pour les habitants de Lardy
 - ⇒ Des moyens pour réduire l'arrosage sont mis en place : plantes vivaces à Bouray, paillage au pied des massifs, arrosage le matin de bonne heure...
 - ⇒ Arrosage avec l'eau de pluie des cuves à Lardy et à Bouray
 - ⇒ Actions de sensibilisation mises en place par les communes afin d'encourager les habitants à consommer de l'eau du réseau / en bouteille.

FAIBLESSES DES COMMUNES

♦ GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

- La commune de Bouray-sur-Juine n'a pas de bassins de retenue des pluies d'orage et ne prétraite pas les eaux de ruissellement des places de parking ou de chaussées.

♦ GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU (suite)

- **Gestion des eaux pluviales**
 - ⇒ Des cuves de récupération d'eau de pluie sont présentes sur les deux communes (une cuve de 20m³ pour Lardy et une petite cuve pour Bouray).
 - ⇒ Bassins de rétention des pluies d'orage (bassins enterrés ou à ciel ouvert) + prétraitement des eaux de ruissellement à Lardy
 - ⇒ Contrat d'entretien du réseau d'eaux pluviales et des équipements à Lardy, contrat d'entretien partiel à Bouray.
- **Gestion des eaux usées—assainissement**
 - ⇒ Assurée pour les deux communes par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) depuis le 1^{er} janvier 2017
 - ⇒ Un schéma et zonage d'assainissement est présent pour les deux communes : territoire de l'ancien syndicat (SIA)
 - ⇒ Une nouvelle station de traitement (à boues actives) qui date de 2016 a été construite à la limite des 2 communes, sur la commune de Saint-Vrain et permet de traiter les eaux usées de Lardy et de Bouray. Les rejets sont de bonne qualité. Un plan d'épandage est en place et doit être réalisé à moins de 5 km de la station.
 - Les deux communes sont à environ 95 % en assainissement collectif sur l'ensemble de leur territoire. Les installations nouvelles sont obligatoirement raccordées à l'assainissement collectif. Le réseau de collecte est à 100 % en séparatif.
 - ⇒ Un SPANC est géré par le SIARCE qui contrôle les installations existantes en assainissement individuel. Il ne reste que très peu d'habitations en assainissement individuel (château du Mesnil-Voysin, groupe de 6 maisons à Bouray).

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

FORCES DES COMMUNES

◆ GESTION DES DECHETS

- **Compétence communautaire** pour les deux communes
 - La collecte
 - ⇒ A Lardy, la collecte est assurée par le SEDRE qui exploite la compétence collecte des déchets ménagers à savoir les ordures ménagères (OM), les déchets recyclables, les végétaux, les encombrants, et le verre
 - Les habitants de Lardy sont soumis à la redevance incitative (RI) pour les OM
 - ⇒ A Bouray, la collecte est gérée directement par la CCEJR
 - Les habitants sont assujettis à la TEOM dont le taux est voté en conseil communautaire
 - ⇒ Dans les deux communes, la collecte est hebdomadaire et organisée en porte à porte pour les OM, les déchets recyclables + le verre toutes les deux semaines à Bouray.
 - ⇒ Bornes enterrées pour le tri et les OM à Bouray depuis 2017 (en+duporte→porte)
 - ⇒ Le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Elimination des Déchets et Ordures Ménagères) gère une déchetterie à Lardy.
 - Le traitement
 - ⇒ Il est assuré par le SIREDOM dans l'écosite de Vert le Grand
 - **Tri et recyclage**
 - ⇒ Depuis 2016, les consignes de tri du SIREDOM se simplifient et augmentent considérablement les possibilités de trier les déchets (plastiques et petit aluminium)
 - ⇒ Bornes d'apport volontaire pour le verre à Lardy et à Bouray
 - ⇒ Ramassage des encombrants 2 fois par an, au printemps et à l'automne pour Lardy et sur appel téléphonique pour Bouray.
 - ⇒ Collecte des déchets de soins en mairie de Lardy (convention DASTRI) car la pharmacie du bourg n'assure pas cette collecte.
 - ⇒ Collecte en mairie de Lardy : piles, stylos, bouchons plastique
 - ⇒ Collecte en mairie de Bouray : piles, bouchons plastiques et liège, cartouches, stylos.
 - ⇒ Sensibilisation des habitants depuis de nombreuses années dans le tri des déchets, recours aux ambassadeurs du tri du SIREDOM.
 - ⇒ Bornes d'apport volontaire pour les vêtements à Bouray et dans la déchetterie.

◆ GESTION DES DECHETS (suite)

- **Dépôt de déchets non autorisés**
 - ⇒ Il n'y a pas de décharge sauvage sur les communes.
- L'ancienne décharge de Lardy a été fermée en 1990 et recouverte. Analyse du sous sol en 2014 : la décharge est inerte.
 - ⇒ Remplissage des poubelles de ville à Lardy comme effet de la RI.
 - ⇒ Protection des bois : les chemins ruraux de Lardy ont été barrés pour empêcher le passage de véhicules et le dépôt des ordures, gravats...
- **Végétaux / déchets organiques**
 - ⇒ En porte-à-porte dans les deux communes de mars à novembre (environ 1 fois par semaine) pour Lardy et 1 à 2 fois par mois pour Bouray
 - ⇒ Vente de composteurs aux particuliers à prix réduits par le biais du SIREDOM
 - ⇒ Installation de composteurs dans le cimetière de Bouray
 - ⇒ Collecte des sapins de Noël à Bouray
 - ⇒ Le SIREDOM propose aux particuliers des poules de race locale « Gâtinaise » pour diminuer les déchets alimentaires.
- **Eco-responsabilité des services communaux**
 - ⇒ Tri du papier dans les bureaux et poubelles « jaunes » en mairie, cantine du personnel
 - ⇒ Mise en place des moyens de tri dans les restaurants scolaires de Lardy gérés par la CCEJR et de récupération des déchets organiques pour méthanisation (contrat prestataire RS et Bionerval à Etampes) afin de diminuer le tonnage des OM. Le coût de la collecte est supporté par la commune de Lardy (et non par la CCEJR).
 - ⇒ Méthode du mulching, broyage et compostage par le service des Espaces verts de Lardy (pas de collecte)
- **Campagne de propreté**
 - ⇒ Bouray-sur-Juine : affiches et sensibilisation des scolaires
 - ⇒ Participation de Lardy à l'opération Essonne Verte Essonne Propre
 - ⇒ Organisation des chantiers Briser dans les deux communes.

FAIBLESSES DES COMMUNES

◆ GESTION DES DECHETS

- Le suivi de l'évolution du volume OM/tri pour chaque commune doit compléter ce diagnostic
- La commune de Lardy constate que les poubelles de la ville servent parfois aux déchets ménagers des particuliers, d'où la suppression de poubelles de ville.
- La commune de Bouray-sur-Juine constate des problèmes dans l'utilisation des bornes enterrées, sacs poubelles à l'extérieur sur la plateforme du tri
- La commune de Lardy est touchée par des nuisances sonores liées à la proximité de la déchetterie avec les habitations voisines :
 - ⇒ Trafic des voitures et des camions.
 - ⇒ Quelques dépôts devant la déchetterie qui sont enlevés rapidement par les services techniques.
- Déchets le long des axes de circulation des deux communes et dans la carrière de sable à Lardy.
- Insuffisance du réemploi des objets du quotidien et du mobilier
- Insuffisance des outils et des dispositifs permettant de prévenir les déchets (éviter les emballages, rendre les emballages, choisir les grands contenants...)
- Pas de tri dans le restaurant scolaire de Bouray-sur-Juine géré par la CCEJR, ni au restaurant de l'espace Cassin.
- Pas de composteurs dans les cimetières de Lardy.

◆ GESTION DES DECHETS (suite)

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

PROJETS ET ORIENTATIONS DES COMMUNES

♦ RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

- La commune de Lardy réfléchit à un règlement local de publicité pour éviter un affichage non harmonieux sur la commune
- Pérenniser le jardin partagé de Lardy, voire l'agrandir.
- Créer une passerelle près du moulin Panserot avec la commune de Janville-sur-Juine afin de relier les deux communes.

♦ GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

- Projet de valoriser la Juine notamment en développant les activités de pêche (convention de pêche entre Lardy et le syndicat de pêche de Chamarande)
- Réaliser en commun des activités sur la Juine afin de valoriser ce site pour les loisirs, le faire connaître aux touristes, randonneurs...(canoës, balade en barque...).
- Installer de nouvelles cuves pour la récupération des eaux de pluie.
- Signaler la potabilité de l'eau pour les points d'eau accessibles au public comme la fontaine à Pasquet (rue de Panserot à Lardy) ainsi que les points d'eau publics branchés sur le réseau.

♦ GESTION DES DECHETS

- Diminuer le volume des déchets en sensibilisant aux 4 R : Réduire > Réemployer > Réutiliser > Recycler.
- Améliorer le système du compostage au cimetière de Lardy

Critère discriminant à résoudre en priorité : Néant

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

FORCES DES COMMUNES

♦ QUALITÉ DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTÉ

- L'eau potable est gérée par le SIARCE qui collecte l'eau au travers du forage de l'usine des Closeaux à Janville-sur-Juine. L'alimentation en eau est suffisante pour les communes adhérentes du syndicat.
- Le réseau exploité par le SIARCE est interconnecté avec les autres réseaux dont celui du Plateau de Beauce.
- Les contrôles sont réalisés par le SIARCE et l'ARS. L'eau potable est de bonne qualité, avec cependant une présence de baryum dont le taux est conforme à la législation.
- La pression de l'eau est satisfaisante pour les 2 communes, voire trop forte à Bouray qui doit utiliser des réducteurs de pression.
- Des périmètres de protection existent sur toutes les aires de captage.
- Absence de canalisations vétustes et de matériaux ayant une incidence sur l'eau : le SIARCE remplace les canalisations vétustes. Il n'y a plus de canalisations en plomb ; restent des branchements en plomb sur la commune de Bouray.
- Des points d'eau publics sont présents sur la communes :
 - ⇒ robinets branchés sur le réseau (cimetière, place de l'Eglise à Lardy, parc de l'hôtel de ville).
 - ⇒ lavoirs non accessibles au public, puits fermés,
 - ⇒ la fontaine à Pasquet, rue de Panserot à Lardy, n'est pas protégée actuellement.

FAIBLESSES DES COMMUNES

♦ QUALITÉ DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTÉ

- Les points d'eau potable, cités ci-contre, ne sont pas signalés.

FORCES DES COMMUNES

◆ SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

- **Le système scolaire**
 - ⇒ 2 groupes scolaires à Lardy, bourg et Pâté avec 1 restaurant scolaire chacun
 - ⇒ 1 groupe scolaire à Bouray-sur-Juine avec restaurant scolaire
 - ⇒ RASED situé à Lardy pour le secteur comprenant Bouray
 - ⇒ Collège situé à Lardy pour les enfants de Lardy, Bouray, Janville.
 - ⇒ Caisse des écoles à Lardy et Bouray
 - ⇒ Sorties scolaires et classes de découvertes
 - ⇒ Garderie et aide aux devoirs
 - ⇒ Retour à la semaine de 4 jours à Lardy et Bouray
 - ⇒ 1 classe numérique dans chaque école primaire à Lardy (15 tablettes connectées installées en septembre 2017) et 1 tableau numérique connecté dans chaque classe de l'école primaire à Bouray.
- **Sensibilisation au développement durable à destination des scolaires**
 - ⇒ Films, spectacles, expositions, animations proposées pendant la Semaine du Développement Durable (SDD) et par le biais du PNR pour Bouray.
 - ⇒ Jardins pédagogiques dans le parc de Lardy et dans les écoles de Bouray
- **Enfance jeunesse—compétence transférée à la CCEJR**
 - ⇒ 1 centre de loisirs dans chaque commune (nouvel établissement en construction à Bouray)
 - ⇒ 1 maison des jeunes à Lardy ouverte aux enfants de Bouray. Un ramassage par bus est organisé les mercredis à Lardy, Janville et Bouray.
 - ⇒ Installations sportives en libre accès au parc Cornuel (rampes) + city park à Bouray > compétence ex-CCA.
- **Petite Enfance jeunesse**
 - ⇒ Relais Assistants Maternelles situé à Bouray-sur-Juine et géré par la CCEJR
 - ⇒ 1 crèche parentale dans chaque commune avec halte-garderie
- **Services médico-éducatifs** ne sont pas présents sur les 2 communes mais dans le Département.

◆ VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE

- **Logements – Habitat**
 - ⇒ **Logements sociaux sur les 2 communes : 120 à Lardy, 10 à Bouray**
 - ⇒ Des partenariats sont présents entre les communes et l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL), 5 logements SNL avec critères sociaux près de la gare de Lardy et 7 à l'ancienne poste de Bouray.
 - ⇒ Les CCAS des communes accompagnent les personnes à la recherche d'une location.
 - ⇒ Une aire de séjour pour les gens du voyage de 7 emplacements/ménages existe à Lardy, gérée par le SYMGHAV.
 - **Dispositions en faveur des personnes handicapées**
 - ⇒ **Un PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)** a été réalisé par les deux communes. Il **est mis en oeuvre au fur et à mesure dans chaque commune.**
 - ⇒ De nombreux bâtiments publics anciens présents sur les 2 communes ne sont pas accessibles au public. Pour la commune de Lardy, **un Adap** (Agenda d'accessibilité programmé) a été réalisé. Il **est en cours de mise en oeuvre** au fur et à mesure des opérations de réhabilitation de voirie.
 - ⇒ Réglementation respectée pour les places de parking réservées
 - ⇒ Emploi de personnes handicapées au sein des effectifs communaux.
 - **Mesures d'insertion**
 - ⇒ Recours à des personnes devant exercer des travaux d'intérêt général (TIG) à Lardy.
 - ⇒ Recours à des étudiants en alternance dans les services administratifs dans les deux communes.
 - ⇒ Mise à disposition gratuite d'Internet, à l'agence postale et à la médiathèque de Bouray-sur-Juine et à la Maison des jeunes de Lardy.
- Des bornes Wifi sont présentes dans le parc de l'hôtel de ville de Lardy.

FAIBLESSES DES COMMUNES

◆ SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

- **La coupure de la commune de Lardy génère de multiples freins à la rencontre des habitants et notamment des enfants qui fréquentent des écoles différentes.**
- **Cette coupure rend compliqué l'accès aux activités de loisirs et nécessite du transport motorisé (coût supplémentaire pour les familles, les écoles et les services jeunesse).**

◆ VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE

- **Logements – Habitat**
 - ⇒ Difficulté de se loger pour des ménages à faibles revenus, jeunes ou âgés : l'offre locative privée ou publique n'est pas suffisante, le prix des loyers et de l'immobilier (acquisition) est élevé.
 - ⇒ Majorité de grands logements et peu de petits logements locatifs accessibles aux jeunes couples ou aux personnes âgées en perte d'autonomie.
 - ⇒ Le parc de logements privés est marqué par une faible performance énergétique, engendrant des coûts de chauffage difficilement supportables pour des ménages à faibles revenus (recours aux CCAS).
- **Dispositions en faveur des personnes handicapées**
 - ⇒ L'Adap de Bouray-sur-Juine n'est pas réalisé, une demande a été faite auprès d'un bureau d'étude.
 - ⇒ Programmation des travaux de l'Adap en cours à Lardy au fur et à mesure des travaux de voirie (temps long).

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

FORCES DES COMMUNES

♦ VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE (suite)

- **Diffusion et pratiques culturelles**
 - ⇒ Programmation culturelle à Lardy : théâtre, musique, Cinésonne...
 - ⇒ Participation aux rendez-vous culturels nationaux pour les deux communes : fête de la musique, journées du Patrimoine, rendez-vous aux jardins...
 - ⇒ Participation aux festivals locaux pour les deux communes : Les Hivernales, Champs de la marionnette, Arts de la rue (De Jour De Nuit), Jazz (Au Sud Du Nord)
 - ⇒ Pôle culturel communautaire à Lardy : médiathèque et ludothèque (3 agents), conservatoire de musique et de danse.
 - ⇒ Cours de musique à Bouray dispensés par une association
 - ⇒ Cinésonne à Bouray
 - ⇒ Valorisation des artistes locaux : « parcours ateliers d'artistes, salle d'exposition à Lardy », partenariat avec des compagnies locales de théâtre.
 - ⇒ Convention entre Lardy et Culture du Coeur pour des ménages à faibles ressources, programmation cinéma pour les seniors (CCAS).

♦ ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR LE RESEAU ASSOCIATIF

- **Secteur associatif**
 - ⇒ Une quarantaine d'associations à Lardy dont l'ASLJL qui propose une dizaine de disciplines sportives
 - ⇒ 14 associations à Bouray-sur-Juine dont l'association sportive et culturelle de Bouray (ASCB).
- Panorama des activités dans le guide des associations publié dans chaque commune.
- ⇒ Forum des associations début septembre dans chaque commune
 - ⇒ Prêt de matériel et de locaux, et subventions en soutien des associations
 - ⇒ Réhabilitation complète des deux terrains de football situés à Lardy (terrain en gazon synthétique) en septembre 2017 et construction des vestiaires et des tribunes programmée en 2018. A l'usage des clubs sportifs.
- **Animations festives**
 - ⇒ Re-formation d'un comité des fêtes à Lardy (2016)
 - ⇒ Programmation sur les deux communes : marchés de Noël, chasse aux oeufs de Pâques dans le parc de l'hôtel de ville de Lardy, carnavaux. Animations estivales dans le parc de l'hôtel de ville.

FAIBLESSES DES COMMUNES

♦ VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE (suite)

- Effet négatif de la coupure Bourg/Le Pâté-Cochet sur l'accès aux équipements culturels, Avec toutefois un effet positif quant au rapprochement des habitants du Pâté / Cochet vers les activités proposées à Bouray et vice-versa.

♦ ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

- **Habitants**
 - ⇒ Les populations des 2 communes sont essentiellement des populations en résidence principale. Très peu de résidences secondaires.
 - ⇒ Des personnes de nationalité étrangère sont également présentes sur les communes.
 - ⇒ La commune de Bouray-sur-Juine organise annuellement une manifestation en soirée pour l'accueil des nouveaux arrivants avec présentation des services et des associations locales... Des invitations leur sont adressées directement. A cette occasion, la municipalité remet un livret d'accueil et un document spécifique sur le patrimoine architectural et paysager.
 - ⇒ Cérémonie de citoyenneté à Lardy pour les nouveaux électeurs (2017)
 - ⇒ Activités du CCAS de Lardy envers les familles, les seniors...
 - ⇒ Fleurissement et embellissement de la commune de Bouray sur le thème des roses et de la commune de Lardy en vue du concours Villes et Villages fleuris.
- **Tourisme**
 - ⇒ La fréquentation touristique est composée de randonneurs sur toute l'année.
 - ⇒ Des aires de pique-nique sont présentes dans le parc de Lardy et au niveau des jardins partagés, des sanitaires publics sont également présents dans le parc de l'hôtel de ville et à proximité de la place de l'église.
 - ⇒ Curiosités : musée des vieux outils à Bouray, parc Boussard de style Art déco à Lardy, jardins privés ouverts en juin, château du Mesnil-Voysin ouvert pendant les journées du Patrimoine.
 - ⇒ Attractivité : domaine de Chamarande voisin
 - ⇒ Hébergement : 1 chambre d'hôte à Lardy (hôtels éloignés)
 - ⇒ Restauration : 1 restaurant gastronomique, 1 boulangerie 100 % bio, 1 café / concerts de blues, plusieurs restaurants bon marché.
 - ⇒ Mise à disposition d'une salle à Bouray pour les groupes de randonneurs ou de sportifs (canoë kayak).

♦ ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

- La fréquentation touristique pourrait être plus importante
- Des sanitaires ne sont pas mis à la disposition du public sur la commune de Bouray (en cours).
- Insuffisance d'hébergements en chambre d'hôte ou de gîte d'étape pour les randonneurs.
- La commune de Lardy n'organise pas de manifestations pour les nouveaux arrivants mais des documents de présentation de la commune sont disponibles en mairie.
- Les chemins ruraux et forestiers empruntés par les promeneurs, randonneurs, Vttistes, ne sont pas suffisamment entretenus.

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

FORCES DES COMMUNES

◆ MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

- **Services publics existants** 
- ⇒ 1 Poste à Lardy et 1 Agence Postale communale à Bouray-sur-Juine depuis 2017
- ⇒ 1 gendarmerie à Lardy
- ⇒ 1 police communale à Lardy (3 policiers) et recours à la police communautaire pour Bouray.
- ⇒ 1 centre d'incendie et de secours à Lardy, construit en 2014
- ⇒ Un pôle culturel à Lardy et une médiathèque à Bouray-sur-Juine
- ⇒ Une salle de spectacle (170 places) à Lardy
- ⇒ 2 gymnases à Lardy, 1 gymnase à Bouray-sur-Juine.
- ⇒ 1 collège
- ⇒ 1 permanence juridique du CIDFF un vendredi par mois à Bouray et à Lardy.

FAIBLESSES DES COMMUNES

◆ MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

- Vulnérabilité du bureau de Poste à Lardy et fréquentation maximale de l'Agence Postale communale à Bouray-sur-Juine tenue par un agent administratif.
- Fermeture du Point Information Jeunesse de Lardy depuis le transfert à la CCEJR
- Pas d'accès à une maison de la Justice et du Droit depuis changement de communauté de communes.

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

PROJETS ET ORIENTATIONS DES COMMUNES

◆ QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

- Projet de rénover et protéger une fontaine sur la commune de Lardy

◆ SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

- Echanger les expositions sur le développement durable mais aussi sur d'autres sujets entre les 2 communes, mutualiser les outils...
- Organiser une visite de la nouvelle station d'épuration avec les écoles

◆ VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE

- Programmer la création de nouveaux logements sociaux sur les deux communes et encourager le développement d'offre de logements collectifs de petite taille afin de permettre aux jeunes de pouvoir s'installer et aux personnes âgées de rester dans leur commune dans un logement adapté à leurs besoins.
- Réaliser un Adap pour la commune de Bouray-sur-Juine, en cours de demande auprès d'un prestataire.
- Uniformiser les prestations d'aide à domicile sur tout le territoire de la CCEJR.

◆ ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

- La commune de Lardy souhaite organiser des manifestations pour les nouveaux habitants afin de créer des échanges entre les nouveaux quartiers et ceux existants.
- Améliorer l'entretien des chemins ruraux et forestiers à Lardy par le biais de chantiers d'insertion professionnelle.
- Améliorer l'offre de service dans l'ex. PIJ : cours d'informatique (réduire la fracture numérique), permanence de la Mission locale.

Critères discriminants à résoudre en priorité :

- * Pas de signalisation de la potabilité de l'eau pour les points d'eau publics branchés sur le Réseau pour les 2 communes et pour la fontaine accessible au public de Lardy
- * Pas d'Adap pour la commune de Bouray-sur-Juine, en cours de demande auprès d'un prestataire. Des travaux devront être réalisés en fonction du programme et des dérogations seront sollicitées pour les monuments classés.

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

FORCES DES COMMUNES

◆ DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- **Moyens de communication** : accueil de la mairie, panneaux d'information et d'affichage en ville (20 à Lardy, 13 à Bouray), 4 journaux électroniques d'information à Lardy et 2 bientôt à Bouray, presse municipale avec une publication mensuelle à Lardy/tous les deux mois à Bouray, sites Internet, Page Facebook et compte Twitter à Bouray, Pages FaceBook Culture, Agenda 21, Jardin partagé à Lardy, articles dans le magazine du PNR "L'Abeille du Parc" pour Bouray et dans le magazine de la CCEJR pour les deux communes.
- **Réunions publiques d'information** organisées sur différentes thématiques selon l'actualité communale : PLU, Agenda 21, jumelage, développement durable, aménagement de voirie,...
- Recours à la presse départementale (communiqués de presse)
- **Un Conseil Municipal des enfants est présent sur la commune de Lardy.**
- **Comités consultatifs** (participation des habitants aux commissions) à Lardy en plus des commissions communales.

FAIBLESSES DES COMMUNES

◆ DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- Il n'y a pas de Conseil Municipal des Jeunes sur la commune de Bouray-sur-Juine
- Pas d'informations diffusées par la radio locale ou dans certains magazines spécialisés notamment au niveau du développement durable.

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

FORCES DES COMMUNES

◆ GESTION DE L'ESPACE

- **Documents d'urbanisme**
 - ⇒ La commune de Bouray-sur-Juine est dotée d'un PLU depuis février 2014 et la commune de Lardy d'un PLU depuis juin 2013, révisé en 2017.
 - ⇒ Forte prise en compte des zones naturelles à protéger grâce aux dispositions prises dans les PLU mais également dans la Charte paysagère du PNR... L'objectif étant de respecter les zones naturelles, les sites protégés, les terres agricoles et limiter l'étalement urbain, en assurant le développement du bourg à l'intérieur de l'enceinte bâtie (démarche BIMBY intégrée aux 2 PLU).
 - Des réserves foncières sont peu présentes sur les communes (espaces réservés pour des futurs projets).**
- **Constructions irrégulières**

Il y a peu de constructions irrégulières, mais vigilance par les communes

 - ⇒ Une convention a été passée entre la SAFER et la Communauté de Communes afin d'éviter le mitage des terres agricoles
 - ⇒ La commune de Lardy a un droit de préemption sur l'espace naturel sensible au nord-ouest de la commune (Bois de Panserot et la Grande Beauce)
- **Bâti et qualité architecturale**
 - ⇒ **Nombreux bâtiments anciens appartenant aux communes ou privés**
 - ⇒ Bâtiments inscrits ou classés (château du Mesnil-Voysin, églises) ou jardin (parc Boussard)
 - ⇒ Secteurs protégés : périmètre de protection du patrimoine, Vallée de la juine
 - ⇒ Nouvelles constructions ou rénovation : l'école maternelle de Bouray sur Juine est classée HQE, utilisation du bois pour le pôle culturel de Lardy, pôle de service répondant à plusieurs cibles HQE
 - ⇒ Aides aux particuliers pour la rénovation apportées par le PNR à Bouray et jusqu'en 2014 par l'ex-CCA à Lardy dans le cadre d'une OPAH > informations sur le respect du cadre architectural et paysager (convention avec le CAUE, bâtiments de France...) et les possibilités de rénovation énergétique. Convention actuelle entre le CCAS et Soliha pour une mission d'information, de conseil et d'assistance adm., fin. et technique pour la mise aux normes énergétiques ou handicapés.

FAIBLESSES DES COMMUNES

◆ GESTION DE L'ESPACE

- Les diagnostics amiante n'ont pas été réalisés dans les bâtiments communaux anciens de Lardy et de Bouray-sur-Juine ni dans les locaux commerciaux. Absence également de diagnostic amiante dans les parties privatives des logements communaux. Ces diagnostics sont réalisés au fur et à mesure des travaux d'aménagement.
- La commune de Lardy ne possède pas de bâtiment labellisé HQE ou BBC
- **La mise en valeur et la communication sur le petit patrimoine des communes doivent être encouragées.**
- Les deux communes sont concernées par des canalisations sous pression de transport de matières dangereuses. Ce sont des canalisations de transport de gaz exploitées par la société GRT gaz. Des sites industriels à risque potentiel et sites pollués sont référencés sur la commune de Lardy comme le centre Renault, la station service et les garages.
- **Certains axes de circulation notamment les départementales sont très fréquentés, ce qui entraîne des difficultés de circulation. De plus, certains axes peuvent être dangereux.**

Des incivilités sont également constatées comme le stationnement sur les trottoirs, devant les habitations des particuliers, rendant une insécurité pour les piétons.
- Des cheminements piétonniers sont présents sur la commune de Lardy dans la nouvelle ZAC ainsi que dans le bourg mais de manière discontinue.

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

FORCES DES COMMUNES

◆ GESTION DE L'ESPACE (suite)

- **Petit Patrimoine**
 - ⇒ Présence de lavoirs, ponts, moulins... entretenus par les communes ou les particuliers.
 - ⇒ Recensement à Bouray par le PNR et présentation publique en mai 2017
 - ⇒ Recensement à Lardy et rubrique dans le magazine municipal.
 - ⇒ Un circuit avec chemin de randonnée départemental est présent sur la commune de Bouray-sur-Juine.
 - ⇒ Parcours touristique dans le vieux bourg de Lardy (10 sites présentés sur des panneaux en lave émaillée) et signalétique d'intérêt local pour l'église et le parc Bousard.
 - ⇒ Balade culturelle de Bouray (7 sites présentés sur des panneaux en lave émaillée)
- **Cadre de vie / Esthétique**
 - ⇒ Des aménagements de sécurité routière sont présents sur les communes ainsi qu'une zone à 30km/h pour Lardy dans la Grande Rue, 2 zones à 30km/h et 1 zone à 20 km/h pour Bouray.Un radar pédagogique est présent à Bouray-sur-Juine et 2 sur Lardy.
 - ⇒ La préservation de l'esthétique est prise en compte par les 2 communes.Pour la commune de Bouray, c'est un fleurissement naturel, avec des massifs et des plantes vivaces
 - ⇒ Pour le mobilier urbain, Bouray privilégie le minéral (pavés, pierres) et supprime tous les plastiquesLa commune de Lardy participe au concours des villes et villages fleuris et a obtenu 1 fleur. 2 parcs publics sont présents à Lardy
 - ⇒ Les rues et édifices publics sont bien entretenus sur les 2 communesElles sont "zéro pesticide" depuis près de 10 ans : n'emploient plus de produits phytosanitaires chimiques dans l'entretien des espaces verts et de la voirie
 - ⇒ La commune de Lardy utilise une machine pour le nettoyage avec brosses et racleurs, elle a également un contrat avec une société de nettoyage : passage hebdomadaire en alternance (Ouest/Est). Elle a également recours à l'écopâturage et aux prairies fleuries. La commune de Bouray a une balayeuse municipale et un désherbeur pour des utilisations ponctuelles

FAIBLESSES DES COMMUNES

◆ GESTION DE L'ESPACE

- Nuisances sonores dues au système VMC de Renault principalement pour les habitants du Petit-Mesnil.

◆ RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

- ⇒ La population des 2 communes est majoritairement active et travaille en dehors des communes grâce à la présence du RER
- ⇒ Présence du centre technique Renault à Lardy avec 2 500 emplois environ
 - ⇒ Autres « gros » employeurs : la Maison Valentine (environ 70 emplois), le Domaine de Frémigny, le collège, l'AFPA, la maison de retraite de Saint-Vrain (en bordure de Bouray et de Cochet).
- ⇒ Un partenariat existe entre la CCEJR et la mission locale de Brétigny-sur-Orge
- ⇒ Permanence emploi (Communauté de Communes) sur la commune de Lardy (espace Cassin) pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches, 1/2 journée par semaine.

◆ DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

- ⇒ Des services de santé sont présents sur les deux communes : 3 pharmacies, 1 maison médicale, dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, infirmières libérales, un laboratoire médical, ambulances
- ⇒ Recherche active et aide matérielle de la commune de Bouray pour trouver un remplaçant au médecin en retraite. Installation du nouveau médecin en 2016.
- ⇒ Le CCAS de Lardy a mis en place un dispositif « Ma commune Ma santé » en partenariat avec l'Association ACTIOM pour faire bénéficier ses administrés d'une complémentaire santé communale mutualisée à moindre coût et accessible à tous.
- ⇒ Services paramédicaux et de bien-être en expansion.

◆ POLITIQUE POUR LES PERSONNES AGEES

- ⇒ Des services aux personnes âgées sont également présents comme une maison de retraite pour personnes handicapées à Bouray (la Maison Valentine)
- ⇒ Présence de l'association intercommunale de maintien à domicile (AIMD) pour la gestion des tâches de la vie quotidienne (ménage, courses, aides à la toilette et aux repas...) située à Bouray. Elle gère également le portage des repas.
- ⇒ Le système de téléalarme est géré par la Communauté de Communes
- ⇒ Des systèmes de transport à la demande sont présents à Lardy pour les courses ou des rendez-vous chez le médecin.

◆ RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

- Peu d'emplois sont proposés pour les jeunes notamment pendant les vacances ; cependant :
 - 2 jeunes employés chaque été par la commune de Bouray
 - Le service jeunesse emploie des stagiaires chaque été
 - Les chantiers jeunes du SIREDOM pour le nettoyage de la nature organisés par les deux communes
 - Forum Jobs d'été organisés depuis plusieurs années, aujourd'hui par la CCEJR.

◆ DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

- Déficit de médecins généralistes et spécialistes dans le secteur géographique.
- Fermeture de la maison médicale à Arpajon qui fonctionnait le week-end et les jours fériés
- Besoins supplémentaires liés à l'augmentation et au vieillissement de la population
- Absence d'urgence ophtalmique dans les hopitaux essonniens (Paris).

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

FORCES DES COMMUNES

◆ POLITIQUE POUR LES PERSONNES AGÉES (suite)

- **Service du CCAS et animation d'un club des Anciens à Lardy** (1 poste dédié)
 - ⇒ Un repas des anciens est organisé par les CCAS : une fois par an à Bouray (+ 70 ans) et 1 fois par mois à Lardy ainsi qu'un repas annuel (+ 70 ans). Le CCAS de Bouray-sur-Juine et celui de Janville organisent la galette des rois en début d'année.
 - ⇒ Un colis de Noël est également offert et porté à domicile par les élus
 - ⇒ Organisation de randonnées à Lardy et de journées sécurité routière dans les deux communes
 - ⇒ Association Au Fil du Temps investie par et pour les retraités.

◆ MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

- Services au public : taxis, ambulances, banques, coiffeurs, instituts de beauté, agences immobilières, toilettage animaux, agence de voyage
- Loisirs : nombreuses propositions par les associations, par le privé (2 centres équestres), et par les communes - voir plus haut
- Les 2 communes sont desservies par les réseaux Internet et téléphonie mobile. Toutefois, des zones grises sont présentes sur les 2 communes. La fibre doit couvrir les 2 communes d'ici 2020.
- Téléphonie mobile, présence de la 4G sur certains secteurs à Bouray mais pas dans le bourg de Lardy. Les 2 communes ne sont pas couvertes par les 3 opérateurs. L'opérateur Free a installé, en 2017, une antenne au stade de Lardy afin d'apporter une couverture supérieure pour les particuliers.

◆ IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

- Les 2 communes appartiennent à la Communauté de Communes « Entre Juine et Renarde » ainsi qu'à de nombreux syndicats (gestion des cours d'eau, de l'eau potable, de l'assainissement, des déchets, pour la construction et la gestion d'une gendarmerie, pour l'électricité...)
- La commune de Bouray appartient au PNR du Gâtinais français
- Les communes de Bouray et de Lardy n'ont pas de jumelage, en recherche pour Lardy.

FAIBLESSES DES COMMUNES

◆ DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE (suite)

◆ MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

◆ IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

- Lardy n'appartient pas au PNR

PROJETS ET ORIENTATIONS DES COMMUNES

◆ DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- La commune de Bouray-sur-Juine va installer très prochainement 2 panneaux lumineux d'informations à destination des habitants
- Animer la page Facebook et diriger les travaux du Comité de pilotage de l'Agenda 21.

◆ GESTION DE L'ESPACE

- Acquérir du foncier pour l'extension du parc de l'hôtel de ville de Lardy, pour la création de liaisons douces, pour la création d'une petite zone artisanale à Bouray-sur-Juine
- Rénover le presbytère à Bouray-sur-Juine pour y construire 4 logements neufs. Projet en éco construction avec recours au chanvre comme matériaux. Labellisation pour ce projet: Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
- Projet de mettre en valeur le moulin de Bouray (situé à Lardy), projet hôtelier privé interrompu par l'incendie qui a ravagé le bâtiment.
- Rénover les parcs sur la commune de Lardy
- Créer des liaisons douces : entre la route de Saint-Vrain à Lardy et Bouray, entre la rue de Panserot et Chamarande
- Améliorer la sécurité sur certains axes très fréquentés et sécuriser la circulation des vélos (diminuer la vitesse de circulation), créer une zone de rencontre Grande rue à Lardy.
- Améliorer le stationnement en créant des parkings proches des commerces et services

◆ RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

- Favoriser et encourager l'apprentissage des jeunes et de l'alternance, emplois tremplins, service civique...

◆ DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

- Encourager l'installation des services de santé, voire une Maison ou Pôle de santé, intégrer le cabinet médical du Pâté dans la restructuration du quartier
- Installer l'AIMD (Association Intercommunal de Maintien à Domicile) de Lardy dans l'ancien local d'urgence rénové pour le maintien de l'agrément de l'association.
- Favoriser le maintien à domicile de la population vieillissante

◆ MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

- Améliorer le débit Internet grâce au développement de la fibre
- Créer un jumelage à Lardy (2 pistes sérieuses : Allemagne et Ecosse)
- Organiser des manifestations pour les nouveaux habitants de Lardy.

Critère discriminant à résoudre en priorité : Les diagnostics amiantes n'ont pas été réalisés dans les bâtiments publics, locaux ou logements communaux (parties privatives) pour les 2 communes

FINALITÉ 5 : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

FORCES DES COMMUNES

♦ ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

⇒ La proportion des espaces agricoles est différente d'une commune à l'autre. En effet, la proportion est majoritaire pour la commune de Bouray-sur-Juine et minoritaire pour la commune de Lardy. Très peu de terres agricoles à Lardy et près de la moitié pour Bouray-sur-Juine. Il reste 2 agriculteurs sur Bouray sur Juine.

⇒ Essentiellement de la culture céréalière

⇒ Un apiculteur est présent à Bouray, la commune de Lardy a installé dans le parc de l'hôtel de ville, dix ruches. Cette action a été mise en place pour aider à la pollinisation du potager. Elle permet de sensibiliser les scolaires au développement durable

⇒ Une AMAP est présente sur la commune de Lardy (les cagettes Larziacoises) avec un maraîcher du Dourdannais.

⇒ Les bois privés sont principalement constitués de petites parcelles non exploitées, voire laissées à l'abandon. La majorité des bois sont en site classé.

♦ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

⇒ Développement économique de compétence communautaire

⇒ Présence d'une grande entreprise : le centre technique Renault sur la commune de Lardy. C'est une installation classée (136 hectares) et soumise à autorisation.

Premier employeur sur la commune avec 2 500 emplois (dont les sous-traitants). Contribue à la dynamique commerciale du secteur de la gare.

⇒ 1 centre AFPA à Lardy situé dans le quartier de Cochet et Saint-Vrain (900 stagiaires accueillis chaque année).

⇒ 1 centre d'affaire et de formation de Frémigny (COMPASS GROUP FRANCE) à Bouray

⇒ Etude de restructuration du quartier de la gare avec la réhabilitation de l'ancienne halle SNCF pour une partie de bureaux en télétravail et des commerces.

⇒ 1 Intermarché Contact à Lardy (projet d'agrandissement).

FAIBLESSES DES COMMUNES

♦ ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

• Il n'y a pas d'agriculture bio sur les communes mais présence sur Bouray-sur-Juine, d'un agriculteur qui tend vers une production plus naturelle et plus respectueuse de l'environnement.

• Il n'y a plus d'agriculteur sur la commune de Lardy, mais des terres exploitées par des agriculteurs ayant leur siège en dehors de la commune.

♦ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

• Dépendance des ressources communautaires à l'activité de Renault

• Coupure en deux du territoire de la commune de Lardy

♦ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ARTISANS

⇒ De nombreux artisans : environ 50 à Lardy, 20 à Bouray.

⇒ Métiers du bâtiment, architecte-paysagiste, techniciens...

⇒ Réparation des voitures (2 garages)

⇒ Décoration intérieure : confection et décors textiles, architecte d'intérieur.

⇒ Création et entretien d'espaces verts

⇒ Pompes funèbres

⇒ Informatique...

♦ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

• Activité commerciale est essentiellement présente sur la commune de Lardy.
⇒ Une trentaines de commerces

⇒ Bourg : boucher, pizzeria, dépôt vente, auto-école, 2 épiceries, fleuriste, esthétique, 2 coiffeurs, 2 boulangers dont 1 bio, un café tabac journaux en face de la gare, un café en centre ville, 2 restaurants.

⇒ Pâté : boulanger, 1 café, 1 restaurant, livreur de pizzas, Intermarché Contact.

Un bar-tabac et restaurant est présent dans le bourg de Bouray sur Juine ainsi qu'une boulangerie.

⇒ Bouray : 1 boulangerie, 1 café-restaurant, 1 coiffeur, 2 instituts de beauté

• Marchés hebdomadaires

⇒ à Bouray le dimanche matin (Traiteur antillais et fruits et légumes)

⇒ À Lardy le vendredi matin à Lardy sur la place de l'église (poissonnier, 2 marchands de légumes, boucher, charcutier, fromager...+ artisans)

• Commerces ambulants à Lardy et Bouray : pizzas, pâtisseries, huîtres, traiteurs, article de puériculture

• Animations commerciales

⇒ Petite participation à la Semaine du Développement Durable

⇒ Et à l'achat groupé de sacs en coton en remplacement des sacs plastiques.

• Communication soutenue dans la presse municipale.

♦ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ARTISANS

♦ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

• Configuration de Lardy (pas de centre-ville) ayant pour effet la dispersion des commerces le long de la Grande rue.

• Pas d'association de commerçants à Lardy

• Fête annuelle des commerçants non renouvelée après 3 éditions

FORCES DES COMMUNES

♦ **VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME**

- La commune de Bouray-sur-Juine possède un musée "A la rencontre des Vieux métiers" ouvert les 1^{er} et 3^e week-end de chaque mois soutenu par l'association Bouray et son histoire
- Lardy appartient à l'Office du Tourisme de l'Arpajonnais localisé à Arpajon
- Chemins de randonnée du PDIPR et GR1, chemins ruraux, circuits de découverte du patrimoine : la « Promenade aux grès de la Juine », « Et au milieu coule la Juine », 3 petits parcours touristiques dans le vieux Lardy + 1 à Bouray.
+ Voir plus haut page 19

♦ **INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACHATS PUBLICS**

- Les deux communes prennent en compte les critères environnementaux pour les marchés de fourniture et les marchés de travaux publics.
- La commune de Lardy est engagée dans une démarche Agenda 21 depuis 2013
- La commune de Lardy achète des produits d'entretien écolabellisés voir « simples » comme le vinaigre blanc.
- Achats par les communes de papier recyclé ou labellisé (PEFC ou FSC)

FAIBLESSES DES COMMUNES

♦ **VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME**

- Très peu de touristes sont présents sur les communes de Lardy et Bouray-sur-Juine, ce sont essentiellement des randonneurs et des touristes de passage (toute l'année)
- Très peu d'économies touristiques sur les 2 communes. Présence d'une chambre d'hôte "Le verger des muses" à Lardy
- Les deux communes ne possèdent pas d'autres types d'hébergements pour les touristes (chambres d'hôtes, gîte d'étape...)
- Absence d'aire de stationnement pour camping-cars
- Très peu de manifestations commerciales à vocation touristique sont organisées sur les 2 communes. Absence de foires, peu de fêtes.
- La commune de Lardy n'organise plus de brocantes. Une brocante privée est organisé par le brocanteur de la commune.

♦ **INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACHATS PUBLICS**

- Malgré l'introduction de critères environnementaux dans les marchés publics, les communes constatent que certaines clauses sont peu respectées par les entreprises
- La commune de Bouray-sur-Juine utilise très peu de produits respectueux de l'environnement pour le nettoyage des locaux
- La restauration scolaire est devenue une compétence communautaire et pose la question d'un approvisionnement bio pour la totalité des légumes, laitages, céréales (etc) à l'occasion du futur marché.
- La CCEJR ne réalise pas l'achat de produits d'entretien écolabellisés pour les offices de la RS de Lardy (vs l'entretien des autres locaux mis à disposition de la CCEJR qui est assuré par la commune de Lardy).

♦ **INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACHATS PUBLICS (suite)**

- Les communes n'utilisent plus d'engrais ni de produits phytosanitaires pour les espaces verts, elles s'engagent à protéger la santé de leurs habitants, de leurs agents et de préserver leur environnement et sa biodiversité.
⇒ Les 2 communes sont engagées dans l'action Phyt'Eaux Juine depuis 2013 (SIARJA).
⇒ Des formations sont organisées à Bouray-sur-Juine pour aider à jardiner le plus naturellement possible (biologie végétale, choix des végétaux, taille et entretien, maladies et nuisibles...)
⇒ La commune de Bouray-sur-Juine a obtenu le « Label Terre saine communes sans pesticides » (2017)
⇒ La commune de Lardy a obtenu le Trophée Fleur Verte 2015-2019 pour valoriser la mise en œuvre de pratiques innovantes, d'une gestion et de l'entretien de la voirie et des espaces verts respectueux de l'environnement, pour l'arrêt total de l'utilisation de produits phytosanitaires (zéropesticide), l'achats de plantes vivaces et d'une gestion écologique.
- La commune de Lardy favorise l'éco pastoralisme (gestion des espaces verts par des moutons)
- La commune de Bouray-sur-Juine encourage et favorise la promotion des produits du PNR à l'occasion des réceptions ou manifestations (exemple : jus de fruits, bière du Gâtinais)

♦ **INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACHATS PUBLICS (suite)**

PROJETS ET ORIENTATIONS DES COMMUNES

♦ ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

- Protéger les terres agricoles et favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement, protéger les vergers et potagers, développer le maraîchage

♦ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

- Projet de développer l'activité économique à proximité des 2 gares RER notamment la gare de Bouray—Le Pâté, dans le cadre du projet de requalification de ce site. Développer ce site économique grâce au nombre important d'utilisateurs de cette gare qui prennent le RER C (projet de créer des commerces à la Gare de Bouray-Le Pâté sur 800 à 1200 m² d'ici 2019-2020)
- Projet de créer des commerces dans l'ancien CCAS de Lardy
- Pérenniser les activités économiques présentes sur les communes et prise en compte dans les projets de développement (emploi, services et habitat). Favoriser les activités économiques de proximité comme les artisans, commerces (structurer la filière artisanale)
- Favoriser la communication sur les acteurs économiques des 2 territoires (guides et page internet des commerces, artisans, entreprises...), analyser avec les acteurs économiques les besoins des utilisateurs (horaires d'ouverture, les services manquants...)
- Développer les liens entre les acteurs économiques notamment les commerces et les producteurs locaux

♦ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

- Projet d'organiser un marché au quartier du Pâté à Lardy le samedi matin. Un sondage auprès des habitants a été réalisé afin de connaître leur préférence sur les horaires et jour d'organisation
- Soutenir les commerces et encourager les commerces itinérants ou éphémères

♦ VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

- Réflexion pour créer un office du tourisme sur la commune de Chamarande en lien avec le domaine départemental, développer les activités touristiques
- Promouvoir le tourisme sur les 2 communes en mettant en valeur les atouts des territoires (patrimoine paysager et architectural), promotion de la Juine (balades, découvertes, aménagement des berges et des rives, manifestations...), développer l'éco tourisme en valorisant les deux territoires

♦ INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACHATS PUBLICS

- Favoriser les circuits courts dans les achats communaux et intercommunaux.
- Devenir des communes éco responsables

Critères discriminants à résoudre en priorité : Néant

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Compte rendu du Conseil communautaire du 12 octobre 2017
- Prochain conseil communautaire de la CCEJR : jeudi 14 décembre 2017 à 21h à Lardy (salle Cassin).
- Prochain Conseil municipal : vendredi 24 novembre 2017 à 20h45.
- Lancement du Marché Place des droits de l'Homme, le samedi 18 novembre 2017 (à ce jour quatre commerçants ont confirmé leur participation).
- Travaux Grande rue : le Département va effectuer une réfection de la chaussée et retirer les pavés.
- Jumelage : Un excellent accueil a été réservé à la délégation qui s'est rendue en Allemagne (13 au 15 octobre). Un projet de convention de partenariat sera présenté au conseil municipal de novembre. La maison des jeunes de Stemwede a déjà un projet de visite au printemps 2018.

Stemwede est une municipalité dans la plaine de l'Allemagne du Nord. La communauté est également appelée la «Couronne verte» du nord-ouest de l'Allemagne.



- Agenda culturel :
Jeudi 2 novembre - Cinessonne : Floride à partir de 20h30
Vendredi 3 novembre - Cinessonne : Le grand méchant renard et autres contes à partir de 15h30
Du 9 novembre au 9 décembre - Exposition de Marcel Soyoz : Entre Juine et marécages - Salle d'exposition - Centre culturel de l'Ancienne
Samedi 11 et Dimanche 12 novembre : Duo de clowns – Salle Cassin

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h45, et donne la parole au public.